

Bâtir l'avenir pour les Canadiens

Budget 1997

**Maintenir
et améliorer
les soins
de santé**

Février 1997



Canada



«Investir dans nos horizons économiques est certes important, mais une économie saine n'est pas une fin en soi. Ce qui est important, c'est une société saine. Et cela signifie une qualité de vie décente pour tous les citoyens. Et un engagement à aider ceux et celles qui en ont le plus besoin.»

*Le Premier ministre, Jean Chrétien
le 13 février 1997*

Le Forum national sur la santé

C'est en octobre 1994 que le Premier ministre, Jean Chrétien, a créé le Forum national sur la santé, afin de proposer une vision du système de santé qui répondrait aux besoins des Canadiens au XXI^e siècle. Le Forum a déposé son rapport en février 1997.

Le Forum observe que le système de santé canadien peut être préservé grâce à une réforme éclairée et soigneuse, et que la santé des Canadiens peut être améliorée. Il conclut que le système est doté de ressources financières suffisantes, mais que ces dernières pourraient être utilisées de façon plus efficace et efficiente.

Le Forum souligne aussi que l'amélioration de la santé et du bien-être de nos enfants constitue l'un des meilleurs investissements possibles dans le système de santé. Il recommande le renforcement des programmes communautaires qui visent à améliorer la santé des enfants.

Le rapport présente un point de vue exhaustif et pondéré sur la manière dont les gouvernements devraient collaborer pour relever les défis liés au système de soins de santé du Canada. Les



recommandations du Forum tracent une voie à suivre pour l'avenir et appellent des mesures immédiates.

Le rapport indique notamment que des fonds devraient être prévus pour la recherche de façons nouvelles et améliorées de combler les besoins des Canadiens en matière de services de santé, notamment en veillant à ce que les médecins et les autres dispensateurs de soins aient facilement accès à la meilleure information disponible quand vient le moment de décider du traitement à administrer à un patient.

Maintenir et améliorer le régime de soins de santé

Pour donner suite aux recommandations du rapport du Forum, le **budget de 1997 prévoit que 300 millions de dollars seront consacrés, au cours des trois prochaines années, à de nouvelles initiatives dans le domaine de la santé.** La totalité de ces fonds servira à améliorer la prestation de services de santé à la population canadienne.

■ Le Forum souligne clairement que l'un des principaux défis auxquels nous devons faire face consiste à trouver des moyens innovateurs d'offrir les soins de santé. C'est pourquoi le gouvernement fédéral affectera **150 millions de dollars, sur trois ans, à un fonds destiné à aider les provinces à lancer des projets pilotes, portant par exemple sur de nouvelles façons de dispenser des soins à domicile ou de fournir des médicaments.** Grâce à ces projets, les provinces pourront mettre à l'essai des formules nouvelles en vue d'améliorer le système de santé. Les ressources affectées à ce Fonds pour l'adaptation des soins de santé seront réparties entre les provinces et territoires selon un montant égal par habitant, le



choix des projets étant effectué conjointement par les ministres de la Santé au Canada.

- Des fonds totalisant **50 millions de dollars**, sur trois ans, seront affectés à la mise en place du système canadien d'information sur la santé. Il s'agira d'un système national coordonné d'information sur la santé, qui permettra aux planificateurs et aux dispensateurs de soins médicaux, ainsi qu'à tous les Canadiens, d'avoir accès en temps opportun à l'information médicale la meilleure possible, et notamment aux plus récents progrès réalisés dans les traitements médicaux.
- Le gouvernement accroîtra de **100 millions de dollars**, sur trois ans, les fonds consacrés à deux programmes destinés aux enfants :
 - le **Programme d'action communautaire pour les enfants** permet de financer des centaines de groupes communautaires qui offrent des services répondant aux besoins de développement des enfants à risque, par le truchement notamment de l'éducation parentale, de programmes de ressources parentales et de centres de développement de l'enfance;
 - le **Programme canadien de nutrition prénatale** permet d'assurer la santé des bébés à la naissance.

La Fondation canadienne pour l'innovation

La recherche médicale permet de mettre au point de nouveaux produits et services qui améliorent la qualité de vie des Canadiens; mais en outre, elle constitue l'assise des secteurs porteurs, notamment l'industrie pharmaceutique et celle de la biotechnologie.



C'est pourquoi le gouvernement propose la mise sur pied de la Fondation canadienne pour l'innovation, dotée d'un financement initial de 800 millions de dollars pour le développement des infrastructures de la recherche dans nos universités, nos collèges et nos hôpitaux.

Mesures antérieures

Les initiatives en matière de soins de santé qui sont énoncées par le gouvernement dans son budget de 1997 font suite aux mesures importantes déjà réalisées en vue de faciliter les modifications visant à renforcer le régime d'assurance-maladie.

Par exemple, le **budget de 1996** affectait 65 millions de dollars à la mise en place d'un nouveau Fonds pour la recherche en services de santé, dont l'objet est de financer la recherche pratique sur les modes de prestation et la qualité des soins à la population canadienne.

Le gouvernement fédéral appuie également la santé, l'enseignement et le bien-être social par le truchement des paiements de transfert aux provinces.

■ Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) prévoit le transfert de plus de **25 milliards de dollars chaque année en espèces et en points d'impôt**. Les dispositions législatives en vigueur garantissent que la composante en espèces des paiements de transfert ne sera jamais inférieure à 11 milliards de dollars par an. Il s'agit d'un minimum, non d'un maximum. D'ailleurs, les transferts en espèces aux provinces devraient commencer à augmenter vers l'an 2000. Le TCSPS est le gage que les principes du régime d'assurance-maladie seront préservés.



■ Les paiements de péréquation du gouvernement fédéral aux provinces représentent 8 milliards de dollars. Ces fonds peuvent être consacrés aux services de santé.

Le gouvernement s'est en outre acquitté de différents engagements dans le domaine de la santé. Pensons aux Centres d'excellence en santé féminine et au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

«Notre gouvernement est persuadé que des réformes prudentes permettront de maintenir le régime de soins de santé pour les générations futures. [...] L'assurance-maladie universelle a contribué à faire du Canada le pays où on retrouve la meilleure qualité de vie.»

Le Premier ministre, Jean Chrétien
le 4 février 1997

Renseignements

Pour obtenir plus de renseignements, composer le numéro

1 888 454-7777,

ATME : 1 800 465-7735,

de 8 h à 22 h, heure normale de l'Est, du lundi au vendredi.

On peut aussi se procurer la présente brochure ou les documents budgétaires au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

et aussi sur Internet à : <http://www.fin.gc.ca/>

This publication is also available in English.